

9. Le climat et les migrations

La situation actuelle

Dans les mobilisations contre le changement climatique, les 'réfugiés climatiques' tiennent un rôle à part. Ils incarnent le visage humain du changement climatique, en sont à la fois les premiers témoins et les premières victimes⁷⁹. A ceux qui cherchent la preuve que le changement climatique a déjà commencé à sévir, on montre ceux qui doivent migrer en raison d'inondations, de sécheresses ou d'autres catastrophes. Pourtant, quand les migrations sont discutées en lien avec le changement climatique, on en parle toujours au futur. Comme s'il s'agissait d'une menace prochaine, d'un risque à éviter absolument. Comme si la raison première qui imposait de réduire nos émissions de gaz à effet de serre était d'éviter que des millions d'Africains ne viennent demain frapper aux portes de l'Europe. Comment expliquer ce décalage entre l'état de la recherche sur la question, et la construction politique qui est faite de ces migrations dans les débats publics, et notamment dans les mobilisations contre le changement climatique ?

Les gens ont toujours migré en raison de leur environnement. Du tremblement de terre de Lisbonne en 1755 à l'exode du *Dust Bowl* aux Etats-Unis dans les années 1930, raconté dans *Les Raisins de la Colère*, l'Histoire est jalonnée d'exodes provoqués par des catastrophes ou des dégradations de l'environnement. Mais au moment où l'on va établir les bases de la protection des réfugiés, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, on va considérer que les migrants se répartissent en deux catégories : ceux qui fuient des violences et des persécutions, et qui doivent donc bénéficier d'une protection internationale, et ceux qui migrent à la recherche d'un avenir meilleur, qui seront soumis au bon-vouloir du gouvernement de leur pays de destination. Les premiers seront des réfugiés politiques, protégés par la Convention de Genève de 1951, les seconds seront des migrants économiques, sans protection particulière. Les motifs environnementaux ne sont même pas considérés.

Le changement climatique ferait donc apparaître une nouvelle catégorie migratoire, oubliée du droit et des politiques. Comme si le changement climatique nous avait fait réaliser que l'environnement était un puissant moteur de migrations, et comme s'il donnait naissance à des migrations d'un type nouveau, qu'il faille ranger dans une catégorie spécifique. Les 'migrations climatiques' remettraient en cause la dichotomie classique opérée entre les 'réfugiés politiques' et les 'migrants économiques'.

En réalité, cette dichotomie était déjà remise en cause depuis au moins dix ans par les chercheurs, qui observaient que les migrations contemporaines n'avaient plus rien à voir avec les migrations qui avaient structuré les cadres légaux et politiques actuels. Les gens ne migraient plus en ligne directe d'un pays à l'autre, mais leur migration est désormais fragmentée, étalée dans le temps, avec des bifurcations, des déviations et des aller-retours⁸⁰. Et surtout, les motifs de migration sont mêlés les uns aux autres, et s'influencent mutuellement, s'accumulent au cours d'un parcours migratoire. Beaucoup des conflits et tensions qui ravagent l'Afrique de l'Est sont directement liés à l'usage des terres, convoitées par ceux que les dégradations de l'environnement ont forcé à migrer. Et en Afrique de l'Ouest, les motifs économiques et environnementaux des migrations sont intimement mêlés : dans une région où plus de la moitié des ménages vit de l'agriculture de subsistance, si vulnérable à tout changement de température ou de pluviométrie, cela veut dire que toute variation climatique entraîne une chute drastique des revenus des ménages. C'est une vue très occidental-centrée, que de séparer

⁷⁹ Gemenne F. (2011). How they became the human face of climate change. Research and policy interactions in the birth of the 'environmental migration' concept. In E. Piguet, A. Pécoud, & P. de Guchteneire (Eds.), *Migration and Climate Change* (pp. 225–259). Cambridge et Paris: Cambridge University Press/UNESCO.

⁸⁰ Collyer, M. (2010). Stranded Migrants and the Fragmented Journey. *Journal of Refugee Studies*, 23(3), 273–293.

l'économie de l'environnement : le montant disponible sur mon compte en banque à la fin de chaque mois ne dépend pas de la météo qu'il a fait, et je gagne le même salaire en été et en hiver ; mais l'environnement a un impact direct sur les revenus d'une bonne partie de la population de la planète. Pour beaucoup de gens, l'économie et l'environnement, c'est la même chose.

C'est ainsi que de nombreuses familles rurales, en Afrique de l'Ouest, envoient un de leurs fils en ville, pour qu'il trouve un travail de substitution qui lui permettra d'envoyer de l'argent à sa famille. Faute d'en trouver, et parfois pris dans les filets de passeurs, certains migreront alors dans le pays voisin, puis parfois jusqu'en Libye. Et une minorité tentera sa chance vers l'Europe, parfois pour échapper aux violences, tortures et exactions subies en Libye. Arrivés en Europe, ils seront classés comme 'migrants économiques', parce que leur pays d'origine n'est pas en guerre. Mais si l'on s'intéressait un peu plus à leur parcours plutôt qu'à leur nationalité, on se rendrait compte à quel point les motifs environnementaux, économiques et politiques sont imbriqués les uns dans les autres. Une partie de ceux qui arrivent en Europe aujourd'hui et qu'on appelle 'migrants économiques', on pourrait aussi les appeler 'déplacés climatiques' – et il est probable que nous ne les verrions plus de la même façon.

Alors qu'on pensait la dichotomie entre 'réfugiés politiques' et 'migrants économiques' définitivement enterrées, les gouvernements – parfois aidés par des organisations internationales – l'ont ressuscitée lors de la crise des réfugiés de 2014-2016. Il fallait alors strictement distinguer les 'réfugiés politiques', que nous avons le devoir moral de protéger via l'asile, des 'migrants économiques', que nous pouvions renvoyer chez eux comme on renvoie des marchandises à l'expéditeur. Une politique 'ferme mais humaine', disait-on partout, dans une novlangue qui ne voulait déjà plus rien dire⁸¹. Et à cette catégorisation s'est rapidement superposée un jugement normatif : il y avait d'un côté les 'bons' réfugiés, et de l'autre les 'mauvais' migrants, et les uns n'avaient évidemment rien à voir avec les autres⁸².

La réalité des migrations contemporaines fait qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, de classer les gens dans une catégorie en fonction de leur motif de migration. Ces motifs sont souvent multiples, et les catégories très perméables les unes aux autres. Elles sont devenues obsolètes pour décrire la réalité et la complexité des migrations ; elles ne servent plus qu'à justifier les politiques d'asile et d'immigration mises en place dans les pays industrialisés.

A force de se tourmenter avec des projections de centaines de millions de déplacés climatiques en 2050 ou en 2100, on en oublierait presque ceux qui sont déjà déplacés aujourd'hui à cause des perturbations de leur environnement. Comme si ces 'déplacés climatiques' devaient rester une abstraction de grands agrégats, comme si on refusait de voir ceux qui étaient déjà déplacés. En 2019, selon l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), basé à Genève, qui compile ces statistiques chaque année, ce sont 24,9 millions de personnes qui ont été déplacées dans leur pays à la suite de catastrophes naturelles⁸³. C'est-à-dire trois fois plus que les 8,5 millions de personnes qui ont été déplacées dans leur pays la même année à la suite de conflits et de violences, et la proportion reste constante d'année en année. Et comme chaque année, ce sont les pays d'Asie qui sont les plus touchés, à la fois parce qu'ils sont plus densément peuplés et davantage exposés aux risques naturels : en 2019, ce sont l'Inde, les Philippines, le Bangladesh et la Chine qui ont été les plus touchés, avec à chaque fois plus de 4 millions de déplacés. Les catastrophes qui provoquent le plus de déplacements sont celles

⁸¹ Une intéressante réflexion sur l'expression : Henne B. (2017) « 'Ferme mais humain', l'expression qui ne veut plus rien dire », RTBF Info, 27 septembre 2017.

⁸² Au plus fort de la crise, le terme 'migrants' était devenu tellement péjoratif que certains médias avaient décidé de ne plus l'utiliser. Voir par exemple Malone B. (2015) « Why Al Jazeera will not say Mediterranean 'migrants' », Al Jazeera, 20 août 2015.

⁸³ IDMC (2020) *Global report on internal displacement 2020*. Genève : NRC-IDMC.

qui sont liées aux conditions climatiques, et dont la fréquence et l'intensité seront aggravées par le changement climatique⁸⁴ : en 2019, inondations et cyclones ont été responsables à eux seuls de 88 % des déplacements (21,9 millions sur 24,9 millions).

A ces chiffres qui sont connus, il faut ajouter ceux et celles qui sont déplacés par les impacts plus graduels du changement climatique, et d'autres dégradations de l'environnement : hausse du niveau de la mer, déforestation, dégradation des sols... Leur nombre est inconnu, parce que ces migrations s'effectuent souvent sur de courtes distances, sans effet de masse, et échappent donc à tout comptage statistique. Et il faut également ajouter ceux qui sont contraints à l'immobilité, qui voudraient se mettre à l'abri mais en sont empêchés à cause de leurs insuffisantes ressources⁸⁵ : en même temps que le changement climatique force de plus en plus de gens à migrer, il en contraint aussi davantage à l'immobilité.

Les mesures prises durant le dernier quinquennat

Au cours du dernier quinquennat, la France a présidé la Platform on Disaster Displacement, qui est la principale organisation intergouvernementale en charge de la protection des droits des personnes déplacées par les catastrophes. Ce mandat a duré un an et demi, du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020. Aucun projet d'envergure n'a néanmoins été entamé durant ce mandat, et cette présidence tournante n'a guère été valorisée en France. La France a également délégué à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) une ambassadrice pour l'action climatique, qui a pris son poste en 2021. Enfin, la France a été un soutien actif du processus du Pacte Mondial pour les Migrations, initié par l'ONU en 2016. Le Pacte a été adopté à Marrakech à la fin de l'année 2018, et comporte une section importante sur le changement climatique comme facteur de migrations.

L'état du débat politique et médiatique

Plusieurs candidats à l'élection présidentielle ont évoqué le sujet au cours de la campagne, généralement en le présentant comme un enjeu futur, qui devait nous sensibiliser aux impacts du changement climatique, ou à la nécessité de mettre en place un système pérenne de gestion des migrations. Aucun n'a néanmoins proposé de mesure concrète à ce stade.

Les enjeux pour l'avenir

Les enjeux pour l'avenir sont nombreux, et concernent en premier lieu l'articulation des politiques environnementales avec les politiques migratoires. Depuis le début des années 2010, la migration est en effet régulièrement promue comme une stratégie d'adaptation face aux impacts du changement climatique, mais les politiques migratoires continuent à percevoir ces migrations comme une catastrophe humanitaire à éviter à tout prix.

Cette ambivalence se traduit bien au sein des négociations internationales sur le climat, où ces migrations sont à la fois considérées au sein du volet 'Pertes et préjudices' et du volet 'Adaptation'. Par ailleurs, le processus du Pacte Mondial sur les Migrations est au point mort, alors qu'il serait urgent de le réactiver pour une meilleure coordination internationale de la gestion des migrations, et notamment de celles liées au changement climatique.

⁸⁴ Field C., Barros V., Stocker T. et Dahe Q. (Eds) (2012) *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation. Special report of the IPCC*. Cambridge : Cambridge University Press.

⁸⁵ La meilleure spécialiste de cette question de l'immobilité, trop souvent ignorée dans les politiques publiques, est certainement Caroline Zickgraf. Voir notamment Zickgraf, C. (2019). "Keeping People in Place: Political Factors of (Im)mobility and Climate Change," *Social Sciences*, 8(8) : 228.